ACS

AFRICAN CHALLENGE SERVICES

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Capital un million de francs (1.000.000 F) CFA Siege social: Abidjan, Cocody II Plateaux Angré 7ième Tranche, 27 BP 813 Abidjan 27 RCCM : CI-ABJ-2016-B-16268

PROCES-VERBAL DE DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 DECEMBRE 2019 AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'an deux mille dix-neuf et le lundi vingt trois décembre à 10 heures, l'Associé Unique et Gérant de la SARL U "**AFRICAN CHALLENGE SERVICES**", a pris, au siège de ladite société les décisions Extraordinaires portant sur les points suivants :

- 1) Lecture du rapport du Gérant sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- 2) Examen et approbation des comptes de l'exercice 2018;
- 3) Affectation des résultats;
- 4) Formalités d'enregistrement.

Cette séance était présidée par l'Associé Unique et Gérant, **Madame Awa EPSE AGNEROH-NOMEL COULIBALY**, tandis que M. DOGOU Eric, Assistant Juridique au BLEC, assurait le secrétariat.

La Présidente a déposé sur le bureau :

- Le rapport de gestion au titre de l'exercice 2018;
- Les états financiers de synthèse annuels de l'exercice 2018;

Après lecture du rapport de gestion, la présidente a pris les décisions suivantes :

Premiere resolution: examen et approbation des comptes de l'exercice clos au 31 decembre 2018

L'Associé Unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion et des comptes annuels afférents à l'exercice écoulé, les approuve tels qu'ils sont présentés. Ces comptes font apparaître notamment les principaux indicateurs suivant :

Indicateurs	2017	2018	Variations
Fonds propres nets	200 000	-4 837 686	-2518,84%
Actif immobilisé net	0	999 708	999 708%
Total du bilan	1 300 000	2 748 354	111,41%
Chiffres d'affaires	0	445 360	445 360%
Résultat d'exploitation	- 355 324	-4 401 518	-1138,73%
Résultat net	-355 324	-4 801 518	-1138,73%

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME RESOLUTION: AFFECTATION DES RESULTATS

L'Associé Unique décide, conforment aux dispositions statutaires, d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice 2018 comme suit :

Report à nouveau au 31 décembre 2017 - 1 036 168 FCFA Résultat net déficitaire 2018 - 4 801 518 F CFA

Résultat net déficitaire affectable au 31 - 5 837 686 F CFA décembre 2018

L'Associé unique décide d'affecter le résultat net affectable en report à nouveau.

Il ressort donc un solde cumulé des reports à nouveau au titre de l'exercice 2018, d'un montant déficitaire de cinq millions huit cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-six francs (-5 837 686 F) CFA.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION: Formalités d'enregistrement

La présidente se chargera de prendre toutes les mesures pour réaliser l'ensemble des formalités administratives d'enregistrement et de la publicité du procès-verbal.

Par ailleurs, tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal est tenu des formalités de son enregistrement et de publicité au regard de la réglementation en vigueur pour servir et valoir ce que de droit.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 00 minute.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente, et le Secrétaire de séance.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Fait à Abidjan, le 23 décembre 2019 En six (6) exemplaires originaux

<u>La présidente de Séance</u> Mme AWA COULIBALY EPSE AGNEROH-NOMEL Le Secrétaire de Séance M. DOGOU Eric